

Adresse de la commune de Châlons (Marne) qui annonce le dépôt de plusieurs offrandes sur l'autel de la patrie, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Châlons (Marne) qui annonce le dépôt de plusieurs offrandes sur l'autel de la patrie, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 596;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36755_t2_0596_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tre autel que le cœur des vrais républicains; qu'en conséquence elle a fait enlever tous les hochets de la superstition, et remis au directoire du district, pour en faire hommage à la République, 17 marcs 4 onces d'argent et 535 livres de cuivre ou de bronze; que la société populaire de cette commune s'est épurée, et a expulsé de son sein les intrigans, les fédéralistes, les fanatiques, les modérés, les accapareurs, les égoïstes, les banqueroutiers frauduleux, les gens sans caractère, incapables de se prononcer pour la liberté et l'égalité (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

15

La commune de Châlons, département de la Marne, annonce qu'elle a déjà déposé plusieurs offrandes sur l'autel de la patrie, et qu'elle vient de remettre en ce moment, au magasin des effets militaires, 600 chemises, 5 habits uniformes, 13 paires de bas, 3 paires de guêtres, 14 pantalons, 3 culottes, 4 vestes (3).

Elle invite la Convention à rester à son poste (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

16

L'agent national du district de Marseille envoie à la Convention le détail de la fête civique qui a eu lieu dans cette commune, en mémoire de la réduction de Toulon (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[Marseille, 25 niv. II. Au présid. de la Conv.] (8)

« Citoyen représentant,

C'est avec la plus vive émotion que je t'annonce que l'esprit du peuple de Marseille, d'après la prise de l'infâme Toulon, attendait avec l'impatience la plus vive d'en célébrer la fête; elle a lieu le 20 courant et cet événement, à jamais mémorable dans les fastes du peuple français, a beaucoup contribué à lui faire reprendre son énergie et sa gaieté ce qui le prouve d'une manière positive c'est qu'un seul jour de fête avec illumination avait été ordonné, mais il n'a cru devoir se borner à cette mesure, quoique dictée par la prudence, il a continué les deux jours suivans avec la même ardeur.

Le plus grand ordre a régné dans ces jours glorieux, et la licence n'a pas osé y paraître; elle craignait sans doute l'aspect de la Liberté, seul apanage du bonheur de tous.

La Commission municipale n'a rien omis dans cette fête, pour la rendre digne de son sujet.

(1) P.V., XXX, 100.

(2) Rien au Bⁱⁿ.

(3) P.V., XXX, 100. Mention dans M.U., XXXVI, 90 et 107; J. Sablier, n° 1097; J. univ., p. 1524; J. Fr., n° 488; Ann. patr., p. 1743.

(4) M.U., XXXVI, 107.

(5) Bⁱⁿ, 5 pluv.

(6) P.V., XXX, 100. Mention dans J. Fr., n° 488; M.U., XXXVI, 90; Débats, n° 492, p. 49; J. Perlet, p. 442; Mess. soir, n° 525; F.S.P., n° 206.

(7) Rien au Bⁱⁿ.

(8) C 291, pl. 930, p. 24. Texte reproduit dans Mon., XIX, 300. Extraits dans Audit. nat., n° 489; J. Lois, n° 484; J. Sablier, n° 1097.

L'infortuné, le Montagnard Beauvais, ton digne collègue, tout malade qu'il est, a bien voulu se rendre à l'autel de la Patrie, d'après les invitations qui lui ont été faites. Son état et ses souffrances prouvaient bien aux vrais patriotes qu'il faut savoir vaincre les cruautés de l'aristocratie pour affermir la République.

Toutes les autorités administratives, judiciaires, tous les fonctionnaires publics, les généraux, officiers, soldats de l'armée invincible de retour du Port de la Montagne y ont également assisté, la Société populaire et les Républicains qui la fréquentent, n'ont pas peu contribué à cette auguste cérémonie, ainsi que la garde nationale de cette commune qui, commençant et terminant le cortège représentait cet air républicain et invincible.

La classe précieuse des agriculteurs et enfin les ouvriers des ateliers révolutionnaires offrirent aux yeux des spectateurs un coup d'œil attendrissant pour les vrais patriotes autant que terrible pour les ennemis de la Liberté.

Tout a concouru à exprimer une joie à jamais immortelle et les hymnes de la Liberté n'ont été interrompues que par les cris de Vive la République! Vive la Montagne!

Je t'invite, Citoyen Président, de faire part de ma lettre à la Convention, dans la douce persuasion où je suis que mes concitoyens exprimeront toujours de plus en plus les sentiments républicains qui les animent sans cesse. »

L. TONGENDRE (agent nat.).

17

[L'agent national] du district de Saint-Dizier adresse à la Convention deux procès-verbaux qui constatent l'envoi à la Monnaie de Metz, de 766 marcs 5 onces 2 gros et demi d'argenterie en calices, patènes et autres outils maniés complaisamment par les prêtres depuis bien des années (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

18

La société populaire de Péronne, dans une adresse brûlante de patriotisme, félicite la Convention sur ses heureux travaux, et l'invite à garder la fière attitude qu'elle vient de prendre et à tenir d'une main ferme le gouvernail jusqu'à la paix (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Péronne, s. d.] (5)

« Représentants du Peuple,

Assurés qu'il n'était plus de cœur français qui ne brûlât de l'amour de la liberté, ses ennemis avaient conçu l'infâme dessein de fédéraliser la France.

(1) P.V., XXX, 100. Mention dans J. Fr., n° 488; J. Sablier, n° 1097; M.U., XXXVI, 90; Ann. patr., p. 1743.

(2) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

(3) P.V., XXX, 101. La copie de l'adresse a été transmise au C. des Dépêches par Merlin (de Douai) le 4 pluviôse. Voir sa lettre d'envoi (C 292, pl. 935, p. 23).

(4) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

(5) C 292, pl. 935, p. 24.